

Imprimé
numéro

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION DE 1968

1

FEUILLE DE LOGEMENTCet imprimé sera rempli pour tout logement
d'habitation, occupé ou non.

<input type="checkbox"/>	Numéro du quartier
<input type="checkbox"/>	Numéro du district de recensement (ou de l'îlot)
<input type="checkbox"/>	Numéro de l'immeuble
<input type="checkbox"/>	Numéro du logement (ou de l'habitation mobile)

--

COMMENT REMPLIR LES IMPRIMÉS ?

Vous remplirez d'abord le présent imprimé en commençant par les pages 2 et 3 (liste des personnes habitant le logement), puis en continuant par la page 4 (composition et équipement du logement). Ensuite, pour chacune des personnes inscrites dans la liste A de la page 2, vous remplirez un bulletin individuel (imprimé n° 2).

Avant de répondre à une question, lisez soigneusement les explications correspondantes ; pour certaines questions, des petites cases ont été prévues pour votre réponse : mettez alors **clairement** une croix dans celle qui correspond à votre cas. Par exemple, un homme répondra à la question 2 du bulletin individuel : 1 Masculin

Si une question ne vous concerne pas, barrez d'un trait net l'emplacement prévu pour la réponse.

D'une façon générale ne laissez pas la moindre question sans réponse.

Écrivez les noms propres en capitales.

En observant ces quelques recommandations et en suivant les indications qui vous seront fournies par l'agent recenseur, vous faciliterez le travail de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (I.N.S.E.E.), qui vous en remercie.

POURQUOI LE RECENSEMENT ?

Le recensement général de la population est une opération à laquelle procèdent régulièrement tous les pays. Il a pour but de déterminer le nombre d'habitants de chaque commune, de connaître la répartition de la population selon l'âge, la profession, la branche d'activité, d'analyser les migrations, la composition et l'équipement des immeubles et logements, etc. Ces informations sont indispensables à l'étude de tout problème démographique, économique ou social dans le cadre national ou régional.

Prescrit par le décret du 16 mai 1967 (Journal Officiel du 18 mai 1967), le recensement général de 1968 — le 29^e depuis 1801 — est obligatoire pour toutes les personnes résidant en France.

La loi sur le secret statistique (7 juin 1951) garantit que les renseignements individuels figurant sur les questionnaires du recensement ne serviront qu'à l'établissement de tableaux statistiques anonymes ; ils ne pourront être utilisés en aucun cas à des fins d'ordre fiscal ou pour un contrôle administratif quelconque.

CADRE A REMPLIR PAR L'AGENT RECENSEUR

Logement occupé par M.....

Nom (en capitales) et prénom usuel

 Nombre d'imprimés n° 2
 établis (liste A seulement)
 (Case à remplir après vérifi-
 cation des bulletins collectés)

Adresse très précise :

Rue (ou lieudit) : n°

Commune : Département :

(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)

Précisez la localisation du logement dans l'immeuble (escalier, étage, situation sur le palier, numéro du logement ou de la chambre, etc.) :

CATÉGORIE DE LOGEMENT

- | | | | |
|---------------------------|---|---|--|
| Résidences
principales | { | <input type="checkbox"/> Logement ordinaire. | } pas de bulletins individuels ; remplir la page 4
du présent imprimé sauf les questions 4 et 11. |
| | | <input type="checkbox"/> Pièce(s) indépendante(s) (exemple : chambre de domestique) louée(s), sous-louée(s) ou prêtée(s) à des particuliers.
Indiquez le logement principal auquel elle(s) se rattache(nt) : | |
| | | <input type="checkbox"/> Chambre(s) meublée(s) dans un hôtel, une pension de famille, un garni, etc. | |
| | | <input type="checkbox"/> Construction provisoire à usage d'habitation. | |
| | | <input type="checkbox"/> Habitation de fortune → précisez : | |
| | | <input type="checkbox"/> Logement vacant (sans occupants, disponible ou non pour la vente ou pour la location). | |
| | | <input type="checkbox"/> Résidence secondaire ou logement loué (ou à louer) pour des séjours touristiques. | |
| | | <input type="checkbox"/> Roulotte ou habitation mobile (ne pas remplir la page 4 ; ne pas établir de bordereau de maison ; à classer à part : voir l'imprimé n° 6) | |

Si vous êtes en présence d'un cas que vous hésitez à classer dans la liste ci-dessus, décrivez-le :

Dans le cas d'un ménage collectif, établissez une feuille de ménage collectif (imprimé n° 1 bis).

LISTE DES PERSONNES HABITANT DANS LE LOGEMENT

Chaque personne habitant normalement dans le logement, même si elle est absente à l'époque du recensement, doit être inscrite soit dans la liste **A**, soit dans la liste **B** ci-dessous. N'oubliez pas les enfants en bas âge.
NOTA. — Si vous avez une **résidence secondaire** (par exemple une maison de campagne ou de vacances), vous ne devez remplir les listes **A** et **B** ci-dessous que pour votre résidence principale. Vos bulletins individuels doivent être remplis une seule fois, dans la commune de votre résidence principale.

LISTE A

Inscrivez ci-dessous les personnes habitant dans le logement,

y compris les personnes en voyage d'affaires ou d'agrément, les malades faisant un séjour à l'hôpital ou en clinique, les pêcheurs en mer, le personnel navigant des compagnies aériennes ou maritimes ;

non compris les personnes énumérées dans l'en-tête de la liste **B** ci-contre (lisez cet en-tête avant de remplir la liste **A**).

Si vous logez chez vous des GENS DE MAISON, APPRENTIS ou SALARIÉS à votre service, inscrivez-les ci-dessous (liste **A**).

Si vous avez des PENSIONNAIRES (ou des enfants en nourrice) qui logent chez vous, inscrivez-les ci-dessous (liste **A**).

Si vous sous-louez (ou si vous prêtez) une partie de votre logement, inscrivez ci-dessous vos SOUS-LOCATAIRES (ou les personnes que vous hébergez). Toutefois, si ces sous-locataires (ou personnes hébergées) habitent des pièces totalement indépendantes, c'est-à-dire qui ont accès sur l'extérieur, soit directement, soit par l'intermédiaire des locaux communs de l'immeuble (escalier, vestibule, etc.) — par exemple, une chambre de bonne entièrement séparée du logement proprement dit — vous devrez considérer que ces pièces indépendantes forment un logement distinct, pour lequel une feuille de logement distincte doit être établie. Dans ce cas, n'inscrivez pas les sous-locataires dans la liste ci-dessous et ne comptez pas les pièces qu'ils occupent dans la composition du logement (page 4).

REMPLEZ UN BULLETIN INDIVIDUEL N° 2 POUR CHAQUE PERSONNE DE LA LISTE A

NOM DE FAMILLE <small>(pour une femme, ajoutez le nom de jeune fille)</small>	PRÉNOM USUEL	PARENTÉ OU RELATION avec le chef de ménage
1	2	3
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15

S'il y a plus de 15 personnes à inscrire, utilisez une feuille de logement supplémentaire.

LISTE B

Inscrivez ci-dessous les personnes qui font partie de votre ménage et qui se trouvent actuellement dans l'un des cas suivants :

- Malades en sanatorium, préventorium, aérium ;
- Militaires du contingent ;
- Militaires de carrière servant hors métropole ;
- Enfants placés dans un internat, un pensionnat. Étudiants logés ailleurs pendant l'année scolaire (sauf les enfants et étudiants placés dans un établissement hors de la métropole, qui doivent être inscrits dans la liste **A**) ;
- Enfants placés en nourrice ailleurs ;
- Enfants placés comme gens de maison, salariés ou apprentis et logés chez leur employeur (ou sur le lieu de leur travail) ;
- Vieillards, infirmes ou aliénés placés dans un hospice, une maison de retraite, un asile ou un hôpital psychiatrique ;
- Autres personnes en absence de longue durée (plus de 6 mois).

NE REMPLISSEZ PAS DE BULLETIN INDIVIDUEL POUR LES PERSONNES DE LA LISTE B
 (Leurs bulletins seront établis à l'endroit où elles séjournent actuellement.)

NOM DE FAMILLE et prénom usuel	PARENTÉ OU RELATION avec le chef de ménage	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DÉSIGNATION ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (ou du logement) où l'intéressé séjourne actuellement
1	2	3	4
1	Né le A { Commune : Département :
2	Né le A { Commune : Département :
3	Né le A { Commune : Département :
4	Né le A { Commune : Département :

C

CAS DES PERSONNES DE PASSAGE

chez vous au moment du recensement mais ayant ailleurs leur résidence habituelle.
 (Parents, amis, voyageurs, etc.)

1. N'inscrivez en aucun cas ces personnes dans les listes **A** et **B** ci-dessus ;
2. Ne remplissez pas de bulletin individuel pour elles.

Toutefois si elles sont absentes de leur résidence habituelle pendant toute la durée des opérations de recensement (1^{er} au 23 mars 1968) et s'il n'y a personne à cette résidence pour répondre à leur place :

- a. Établissez leur bulletin individuel (sans les inscrire dans les listes **A** et **B**), en mentionnant leur adresse habituelle dans le cadre réservé à cet effet en bas et à droite du bulletin ;
- b. Remettez ces bulletins séparément à l'agent recenseur ; ils seront adressés à la mairie de leur résidence habituelle.

D

Si vous avez des hésitations sur le cas d'une personne, (vous vous demandez s'il faut l'inscrire dans la liste **A** ou dans la liste **B**), veuillez indiquer quelle est cette personne :

NOM :

Prénom :

Né le

A { Commune :
Département :

Indiquez dans quel cas particulier se trouve actuellement cette personne :

COMPOSITION ET ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT

Ne rien écrire dans les grilles ci-dessous

1 Avez-vous une CUISINE ?

- OUI → Quelle est sa surface ?
- 1 moins de 7 m².
 - 2 de 7 à 12 m².
 - 3 plus de 12 m².

- NON → Avez-vous cependant dans votre logement une installation pour faire la cuisine ?
- 5 oui
 - 6 non

Ne répondez « oui » que si cette installation comprend un évier permettant l'évacuation des eaux usées.

CL

2 Indiquez, s'il y a lieu, le nombre de pièces du logement ayant un usage exclusivement professionnel :

(par exemple : bureau d'homme d'affaires, cabinet de médecin ou d'avocat, atelier de tailleur en appartement, etc.).

NP

3 NOMBRE DE PIÈCES D'HABITATION :

non compris la cuisine, ni les pièces à usage exclusivement professionnel

Comptez comme pièces d'habitation les pièces telles que : chambre à coucher, salle à manger, salon, salle commune, studio, salle de séjour, etc., quelle que soit leur surface, ainsi que les chambres de bonne et les mansardes habitables.

Ne comptez pas comme pièces d'habitation les pièces telles que : entrée, couloir, salle de bains, penderie, alcôve, W.C., buanderie, office, etc.

CU

H

Cas particulier des pièces indépendantes (par exemple : chambres de bonne séparées du logement proprement dit) :
 Comptez ces pièces parmi vos pièces d'habitation si vous en disposez vous-même (soit pour y loger un membre de votre ménage : enfant, domestique, etc.; soit comme débarras, etc.).
 Ne les comptez pas si elles sont louées, sous-louées ou prêtées à d'autres personnes. Dans ce dernier cas, elles constituent, au sens du recensement, un logement distinct et leurs occupants rempliront une feuille de logement distincte.

- 4** Êtes-vous
- 1 propriétaire de la maison ou de l'immeuble où se trouve votre logement ?
 - 2 propriétaire de votre logement dans un immeuble en copropriété ?
 - 3 logé par votre employeur (à titre gratuit ou onéreux) pour la durée de votre fonction ou de votre contrat de travail ?
 - 4 logé à titre gracieux, par exemple par des parents ? (y compris le cas des personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager.)
 - 5 locataire ou sous-locataire d'un local loué vide ?
 - 6 locataire ou sous-locataire d'un local loué meublé, d'une chambre d'hôtel, d'un garni ?

y compris les différentes formes d'accession à la propriété (dont la location-vente).

SO

Si vous êtes dans un cas non prévu ci-dessus, décrivez-le :

- 5** ALIMENTATION EN EAUX
- Eau courante dans le logement (robinet ou pompe)
 - 1 Eau froide seulement.
 - 2 Un ou plusieurs postes d'eau chaude. (chauffe-eau individuel ou alimentation collective)
 - 3 Pas d'eau courante dans le logement, mais poste d'eau à l'intérieur de la maison (au même étage, au demi-étage ou à un autre étage).
 - 4 Poste d'eau en dehors de la maison (robinet ou pompe dans la cour, puits, borne-fontaine, etc.).

OL

- 6** GAZ
- 1 Logement raccordé à un réseau public de distribution (gaz de ville, gaz de Lacq, etc.).
 - 2 Utilisation de gaz en bouteille (butane, propane, etc.).
 - 3 Ni raccordement à un réseau public, ni utilisation de gaz en bouteille.

GL

- 7** INSTALLATIONS SANITAIRES
- Avez-vous une baignoire ou une douche installées avec eau courante et évacuation des eaux usées ?
- 1 oui
 - 0 non

IS

- 8** CABINETS D'AISANCES (W.C.)
- Situés à l'intérieur du logement →
 - 1 avec chasse d'eau
 - 2 sans chasse d'eau
 - Situés hors du logement mais réservés à ses seuls occupants →
 - 3 avec chasse d'eau
 - 4 sans chasse d'eau
 - 5 Autres cas.

WC

- 9** CHAUFFAGE CENTRAL
- Individuel (avec une chaudière propre au logement)
 - 1 au charbon
 - 2 au mazout (fuel)
 - 3 au gaz
 - 4 au bois
 - 5 autre (précisez :
 - 6 Collectif (pour tout l'immeuble ou pour plusieurs logements de l'immeuble).
 - 7 Pas de chauffage central.

CHL

TF

- 10** TÉLÉPHONE
- Est-il installé dans le logement ?
- 1 oui
 - 0 non

V

- 11** L'un des habitants du logement (mentionné dans la liste A) dispose-t-il d'une voiture de tourisme ?
- 1 oui
 - 0 non

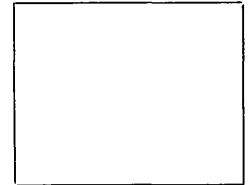
Imprimé
numéro

BULLETIN INDIVIDUEL

2

Cet imprimé sera rempli pour TOUTE PERSONNE inscrite dans la liste A de la feuille de logement, y compris les enfants en bas âge.

	Numéro du quartier
	Numéro du district de recensement (ou de l'îlot)
	Numéro de l'immeuble
	Numéro du logement (ou de l'habitation mobile, ou du ménage collectif)



Quand des petites cases ont été prévues pour votre réponse, mettez une croix dans celle qui correspond à votre cas.

Ne rien écrire dans les grilles ci-dessous

1. NOM ET PRÉNOMS :

Ecrivez le nom en capitales; une femme ajoutera son nom de jeune fille (exemple : MAURIN née ALLARD, Marie, Lucie).

2. SEXE :

- Masculin
 Féminin

3. SITUATION DE FAMILLE

Mettez une croix dans la seule case qui correspond à votre situation actuelle; ainsi, un veuf (ou un divorcé) qui est remarié marquera la 2^e case.

- Célibataire
 Marié(e)
 Veuf(ve)
 Divorcé(e)

4. DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

Né(e) le

à (commune) :

(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)

(Jour, mois, année)

Département :

(ou pays, pour l'outre-mer et l'étranger)

→ Si vous êtes né dans un pays d'outre-mer ou à l'étranger, précisez l'année de votre arrivée en France:

5. NATIONALITÉ

- Français de naissance (y compris par réintégration)
 Devenu français par naturalisation, mariage, déclaration ou option
 Indiquez votre nationalité antérieure:
 Étranger → Indiquez votre nationalité:

6. ADRESSE :

Rue (ou lieudit) :, n°

7. OÙ HABITIEZ-VOUS LE 1^{er} JANVIER 1962 ?

(pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1962)

Commune :

(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)

Si, le 1^{er} janvier 1962, vous habitez à la même adresse que maintenant, indiquez : « même adresse ».

Si vous étiez alors militaire ou élève interne ou en traitement dans un établissement de soins, indiquez l'adresse de votre résidence personnelle à cette date et non celle de l'établissement (caserne, internat, sanatorium, etc.).

Département :

(ou pays, pour l'outre-mer et l'étranger)

→ Si, le 1^{er} janvier 1962, vous habitiez dans un pays d'outre-mer ou à l'étranger, quand êtes-vous venu (ou revenu) habiter en France métropolitaine? } Mois :
 } Année : 196

INSTRUCTION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

(pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1962)

8 Êtes-vous actuellement écolier ou étudiant ?

- OUI → Répondez à la question 9.
 NON → Répondez aux questions 10 et 11.

Ne répondez « OUI » que si vous suivez les cours d'un établissement scolaire (y compris professionnel ou technique) ou universitaire pour la durée normale de l'année scolaire.

Si vous êtes apprenti sous contrat, si vous ne suivez que des cours professionnels à temps partiel, des cours de perfectionnement par correspondance, des cours saisonniers agricoles ou ménagers, etc., répondez « NON ».

9 Nom et adresse de votre établissement scolaire ou universitaire :

NOM :

Rue (ou lieudit) :

, n°

Commune :

Département :

(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)

10 A quel âge avez-vous cessé de fréquenter régulièrement un établissement scolaire (y compris professionnel ou technique) ou universitaire ? :

..... ans

11 Parmi les diplômes suivants, indiquez TOUS ceux que vous possédez :

a. Enseignement général ou supérieur :

- Certificat d'études primaires (C.E.P.).
 Brevet d'études du 1^{er} cycle (B. E. P. C.), Brevet élémentaire (B.E.) ou Brevet d'enseignement primaire supérieur (B.E.P.S.).
 Baccalauréat (1^{re} partie, probatoire ou 2^e partie), y compris les séries techniques, ou Brevet supérieur.
 Diplômes de niveau supérieur au Baccalauréat complet (diplômes délivrés dans les facultés; diplômes de sortie des grandes écoles publiques ou privées, écoles d'ingénieurs, etc.).

b. Formation professionnelle ou technique :

- Examen de fin d'apprentissage artisanal.
 Certificat de fin de stage de la F.P.A.
 Certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.).
 Brevet professionnel (B.P.), Brevet de maîtrise.
 Brevet d'enseignement commercial (B.E.C.), industriel (B.E.I.), social (B.E.S.), hôtelier (B.E.H.), agricole (B.E.A.), etc.
 Élève breveté des E.N.P. ou d'un lycée technique, Brevet de technicien ou de technicien supérieur.
 Autres diplômes professionnels délivrés par des écoles privées ou des organismes publics.

CP

L

S M

AN

DN

EFR

N

DRA

CRA

AI

AFE

EG FPT

Pour les personnes de passage (voir le cadre C, page 3 de l'imprimé n° 1).

Adresse de la résidence habituelle :

Rue (ou lieudit) : n°

Commune :

Département :

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1954)

Si vous êtes actuellement sans travail et si vous en recherchez, passez directement à la question 17.
Si vous ne travaillez plus, passez directement à la question 18.

12. PROFESSION PRINCIPALE : Indiquez la profession ou le métier que vous exercez actuellement (même si vous n'êtes encore qu'apprenti ou si vous travaillez en aidant un membre de votre famille dans sa profession). Une femme ne s'occupant que de son propre intérieur répondra « sans profession ».

Soyez précis ; Exemples : mécanicien réparateur d'automobiles, mécanicienne en confection, charpentier en fer, peintre en bâtiment, dessinateur-projeteur, ingénieur électricien, courtier en grains, viticulteur, chauffeur de poids lourds, éleveur de porcs, coiffeur pour dames, sténodactylo, etc.

13 Travaillez-vous, sans être salarié, en aidant une autre personne { oui dans sa profession (par exemple un membre de votre famille) ? non

14 Exercez-vous votre profession principale déclarée à la question 12 comme :

- Propriétaire-exploitant, fermier, métayer.
- Membre d'une profession libérale.
- Employeur ou travailleur indépendant : artisan, commerçant, industriel, etc. (travaillant à son compte, y compris gérants majoritaires des S.A.R.L. et personnes ne travaillant qu'à la commission).
- Travailleur à domicile pour le compte d'une (ou plusieurs) entreprise(s).
- Apprenti sous contrat.
- Salarié.

Employez-vous des salariés ? oui non
 Combien ? 1 ou 2 3 à 5 6 ou plus
Ne comptez pas les gens de maison à votre service. Dans l'agriculture, comptez seulement les salariés permanents.

Répondez aux questions 15 a, 15 b ou 15 c ci-dessous :

15 a Si vous êtes ouvrier, précisez la qualification de votre emploi actuel :

- Manœuvre ou manœuvre spécialisé.
- Ouvrier spécialisé (OS1, OS2, ...).
- Ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, ...).

15 b Si vous êtes agent de l'État, d'une collectivité locale ou d'un service public (E.D.F., S.N.C.F., etc.) ou militaire de carrière, précisez votre grade :

Exemples : commis principal, secrétaire administratif, chef de gare de 2^e classe, aide-opérateur mécanographe, etc.

15 c Si vous êtes dans un autre cas, précisez votre position hiérarchique :

Exemples : contremaître, chef d'atelier, directeur commercial, chef de culture, chef de rayon, etc.

16. ÉTABLISSEMENT (industriel ou autre), **EXPLOITATION AGRICOLE**, etc., que vous dirigez ou qui vous emploie :

a NOM (ou raison sociale) et adresse :

NOM :
 Rue (ou lieudit) : n°
 Commune :
 (Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)
 Département :

b Activité de cet établissement :

Soyez précis ; Exemples : commerce de vins en gros, épicerie de détail, fabrication de charpentes métalliques, filature de coton, transport routier de voyageurs, culture maraîchère, etc.

c Si vous ne travaillez pas à l'adresse même de l'établissement, indiquez celle de votre lieu de travail habituel :

Rue (ou lieudit) : n° Commune : Département :
 (Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)

*Si, au cours de votre travail, vous êtes amené à vous déplacer (cas du personnel roulant de la S.N.C.F., des conducteurs d'autobus, etc.), indiquez l'endroit où vous vous rendez ordinairement pour prendre votre travail (gare, dépôt, etc.).
 Si vous ne prenez pas toujours votre travail au même endroit (cas des voyageurs de commerce par exemple), répondez : « variable ».
 Si vous travaillez à votre domicile, indiquez : « à domicile ».*

17 Si vous êtes actuellement sans travail et si vous en recherchez :

- a. Avez-vous déjà travaillé ? oui non
- b. Quel est votre métier ?
- c. Depuis combien de temps cherchez-vous du travail ?
 moins de 3 mois de 6 mois à moins d'un an
 de 3 mois à moins de 6 mois un an ou plus

18 Si vous ne travaillez plus :

(Vous êtes, par exemple, retraité des services publics, cadre en retraite, retraité vieux travailleur, ancien agriculteur, retiré des affaires, etc.)

Quelle a été votre profession principale ?

MOYEN(S) DE TRANSPORT UTILISÉ(S)

(pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1962 qui exerce une activité professionnelle ou est en cours de scolarité)

19 Habituellement, utilisez-vous un moyen de transport pour vous rendre au lieu de votre travail ou de vos études ?

- NON (travail à domicile, trajet effectué entièrement à pied).
- OUI → Indiquez ce (ou ces) moyen(s) ; par exemple : train, métro, autobus, tramway, voiture, bicyclette, cyclomoteur, autocar de l'entreprise, etc. Si vous utilisez habituellement plusieurs moyens de transport successifs, indiquez-les dans l'ordre où vous les empruntez à partir de votre domicile :

1^{er} moyen de transport : 2^e moyen de transport : 3^e moyen de transport :

Ne rien écrire dans les grilles ci-dessous

TA	P
ST	RC
AE	
SE	FJ
DLT	CLT
QLT	(ILT)
MT	

2 bis

BULLETIN INDIVIDUEL

Volet A

Cet imprimé doit être rempli pour toute personne des catégories 1 à 4 de la population comptée à part (voir l'imprimé numéro 3).

				Numéro du quartier
				Numéro du district de recensement (ou de l'îlot)
9	9	9		
				Numéro de l'établissement de population comptée à part

--

1. NOM ET PRÉNOMS :

Ecrivez le nom en capitales ; une femme ajoutera son nom de jeune fille (exemple : MAURIN née ALLARD, Marie, Lucie).

2. SEXE

- Masculin
- Féminin

3. SITUATION DE FAMILLE

Mettez une croix dans la seule case qui correspond à votre situation actuelle ; ainsi, un veuf (ou un divorcé) qui est remarié marquera la 2^e case.

- Célibataire
- Marié(e)
- Veuf(ve)
- Divorcé(e)

4. DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

Né(e) le
(jour, mois, année)

à (commune) : Département :
(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.) (ou pays, pour l'outre-mer et l'étranger)

→ Si vous êtes né dans un pays d'outre-mer ou à l'étranger, précisez l'année de votre arrivée en France :

5. NATIONALITÉ

- Français de naissance (y compris par réintégration)
- Devenu français par naturalisation, mariage, déclaration ou option
- Indiquer votre nationalité antérieure :
- Étranger → Indiquez votre nationalité :

6. ADRESSE TRÈS PRÉCISE DE VOTRE RÉSIDENCE PERSONNELLE :

Indiquez ici l'adresse du logement où vous habitez normalement en dehors de votre séjour au lycée, au sanatorium, etc. (pour un élève interne, ce sera généralement l'adresse de ses parents ; de même pour un militaire du contingent, s'il vit habituellement avec eux).

Si vous n'avez pas de résidence personnelle, inscrivez : « néant ».

Chez M.
Rue (ou lieudit) : n°
Commune :
(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)
Département :
(ou pays, pour l'outre-mer et l'étranger)

Si vous avez une résidence personnelle en métropole, remplissez également le volet B ci-joint.

7. OÙ HABITIEZ-VOUS LE 1^{er} JANVIER 1962 ? (pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1962)

Commune :
(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)

Si vous étiez alors militaire ou élève interne ou en traitement dans un établissement de soins, indiquez l'adresse de votre résidence personnelle à cette date et non celle de l'établissement (caserne, internat, sanatorium, etc.).

Département :
(ou pays, pour l'outre-mer et l'étranger)

→ Si le 1^{er} janvier 1962, vous habitiez dans un pays d'outre-mer ou à l'étranger, quand êtes-vous venu (ou revenu) habiter en France métropolitaine ?
Mois :
Année : 196

Cette question ne concerne pas les élèves internes des établissements d'enseignement, ni ceux des écoles spéciales (écoles de sanatoriums, pour aveugles, sourds-muets, etc.).

10 A quel âge avez-vous cessé de fréquenter régulièrement un établissement scolaire (y compris professionnel ou technique) ou universitaire ? ans.

Ne rien écrire dans les grilles ci-dessous

CP	
L	+ +
S	M
AN	
DN	
EFR	
N	

DRA	
CRA	
AI	

AFE	
-----	--

INSTRUCTION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

11 Parmi les diplômes suivants, indiquez TOUS ceux que vous possédez :

a. Enseignement général ou supérieur :

- 1 Certificat d'études primaires (C.E.P.).
- 2 Brevet d'études du 1^{er} cycle (B. E. P. C.), Brevet élémentaire (B. E.) ou Brevet d'enseignement primaire supérieur (B.E.P.S.).
- 3 Baccalauréat (1^{re} partie, probatoire ou 2^e partie), y compris les séries techniques, ou Brevet supérieur.
- 4 Diplômes de niveau supérieur au Baccalauréat complet (diplômes délivrés dans les facultés; diplômes de sortie des grandes écoles publiques ou privées, écoles d'ingénieurs, etc.).

b. Formation professionnelle ou technique :

- Diplômes d'État
- 1 Examen de fin d'apprentissage artisanal.
 - 2 Certificat de fin de stage de la F. P. A.
 - 3 Certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.).
 - 4 Brevet professionnel (B.P.), Brevet de maîtrise.
 - 5 Brevet d'enseignement commercial (B.E.C.), industriel (B.E.I.), social (B.E.S.), hôtelier (B.E.H.), agricole (B.E.A.), etc.
 - 6 Élève breveté des E.N.P. ou d'un lycée technique, Brevet de technicien ou de technicien supérieur.
 - 9 Autres diplômes professionnels délivrés par des écoles privées ou des organismes publics.

EG FPT

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Indiquez votre profession ou votre métier de façon très précise

Exemples : *Mécanicien réparateur d'automobiles, mécanicienne en confection, charpentier en fer, peintre en bâtiment, dessinateur-projeteur, ingénieur électricien, courtier en grains, viticulteur, chauffeur de poids lourds, éleveur de porcs, coiffeur pour dames, sténodactylo, etc.*

A Si vous êtes militaire :

- a. Êtes-vous Militaire de carrière ? → répondez à la question b.
 Militaire du contingent ? → répondez à la question c.

b. Si vous êtes militaire de **carrière**, précisez votre grade :

c. Si vous êtes militaire du **contingent** :

Profession civile :

Qualification (ou position hiérarchique) :

Manœuvre, ouvrier spécialisé (OS1, OS2), ouvrier qualifié (P1, P2, P3), commis principal, chef de gare de 2^e classe, chef d'atelier, etc.

B Si vous êtes en traitement dans un sanatorium, un préventorium ou un aérium :

Profession exercée en temps normal :

Qualification (ou position hiérarchique) :

Manœuvre, ouvrier spécialisé (OS1, OS2), ouvrier qualifié (P1, P2, P3), commis principal, chef de gare de 2^e classe, chef d'atelier, etc.

Statut :

Exploitant agricole, membre d'une profession libérale, employeur ou travailleur indépendant (artisan, commerçant), apprenti, salarié, etc.

Nom et adresse de l'employeur (ou du dernier employeur) :

.....

.....

C Si vous travaillez et êtes logé dans un chantier temporaire de travaux publics :

Profession :

Qualification (ou position hiérarchique) :

Manœuvre, ouvrier spécialisé (OS1, OS2), ouvrier qualifié (P1, P2, P3), contremaître, chef d'équipe, etc.

Nom et adresse de l'établissement qui vous emploie :

.....

.....

.....

Activité de cet établissement :

.....

Soyez précis; exemples : entreprise de constructions métalliques, entreprise de génie civil, entreprise de terrassement, entreprise de pose de canalisations à grande distance, etc.

TA				P
ST				RC
AE				
SE				FJ
	+	+	+	
	DLT		CLT	
	+	+	+	
	QLT		(ILT)	
MT	+	+	+	

BULLETIN INDIVIDUEL

Toute personne ayant déclaré avoir une résidence personnelle en métropole à la question 6 du volet A doit également remplir ce volet, qui est destiné à la mairie de sa résidence personnelle.

Cadre à remplir par la Mairie de la résidence personnelle:

<input type="text"/>	Numéro du quartier
<input type="text"/>	Numéro du district de recensement (ou de l'îlot)
<input type="text"/>	Numéro de l'immeuble
<input type="text"/>	Numéro du logement

Cachet de la Mairie :

Cadre à remplir par l'agent recenseur

Désignation et adresse de l'établissement de population comptée à part
(On pourra utiliser le timbre de l'établissement)

Catégorie de population comptée à part (1 à 4, selon le cas ; voir la première page de l'imprimé numéro 3):

Ne rien écrire dans les grilles ci-dessous

CP

1. NOM ET PRÉNOMS :

Écrivez le nom en capitales; une femme ajoutera son nom de jeune fille (exemple : MAURIN née ALLARD, Marie, Lucie).

2. SEXE

- Masculin
- Féminin

3. SITUATION DE FAMILLE

Mettez une croix dans la seule case qui correspond à votre situation actuelle ; ainsi, un veuf (ou un divorcé) qui est remarié marquera la 2^e case.

- Célibataire
- Marié(e)
- Veuf(ve)
- Divorcé(e)

4. DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

Né(e) le
(Jour, mois, année)

à (commune) : Département :
(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.) (ou pays, pour l'outre-mer et l'étranger)

→ Si vous êtes né dans un pays d'outre-mer ou à l'étranger, précisez l'année de votre arrivée en France :

5. NATIONALITÉ

- Français de naissance (y compris par réintégration)
- Devenu français par naturalisation, mariage, déclaration ou option
- Indiquez votre nationalité antérieure :
- Étranger → Indiquez votre nationalité :

6. ADRESSE TRÈS PRÉCISE DE VOTRE RÉSIDENCE PERSONNELLE :

Chez M
Rue (ou lieudit) : n°
Commune :
(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)
Département :

7. OÙ HABITIEZ-VOUS LE 1^{er} JANVIER 1962 ? (pour toute personne née avant le 1^{er} janvier 1962)

Commune :
(Pour Paris, Lyon, Marseille, ajoutez l'arrondissement.)
Département :
(ou pays, pour l'outre-mer et l'étranger)

Si vous étiez alors militaire ou élève interne ou en traitement dans un établissement de soins, indiquez l'adresse de votre résidence personnelle à cette date et non celle de l'établissement (caserne, internat, sanatorium, etc.).

→ Si le 1^{er} janvier 1962, vous habitiez dans un pays d'outre-mer ou à l'étranger, quand êtes-vous venu (ou revenu) habiter en France métropolitaine ?
Mois :
Année : 196..

Cette question ne concerne pas les élèves internes des établissements d'enseignement, ni ceux des écoles spéciales (écoles de sanatoriums, pour aveugles, sourds-muets, etc.).

10 A quel âge avez-vous cessé de fréquenter régulièrement un établissement scolaire (y compris professionnel ou technique) ou universitaire ? ans.

L

S M

AN

DN

EFR

N

DRA

CRA

AI

AFE

INSTRUCTION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Ne rien écrire
dans les grilles
ci-dessous

11 Parmi les diplômes suivants, indiquez **TOUS** ceux que vous possédez :

a. Enseignement général ou supérieur :

- 1 Certificat d'études primaires (C.E.P.).
- 2 Brevet d'études du 1^{er} cycle (B. E. P. C.), Brevet élémentaire (B. E.) ou Brevet d'enseignement primaire supérieur (B.E.P.S.).
- 3 Baccalauréat (1^{re} partie, probatoire ou 2^e partie), y compris les séries techniques, ou Brevet supérieur.
- 4 Diplômes de niveau supérieur au Baccalauréat complet (diplômes délivrés dans les facultés; diplômes de sortie des grandes écoles publiques ou privées, écoles d'ingénieurs, etc.).

b. Formation professionnelle ou technique :

- Diplômes d'État

 - 1 Examen de fin d'apprentissage artisanal.
 - 2 Certificat de fin de stage de la F. P. A.
 - 3 Certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.).
 - 4 Brevet professionnel (B.P.), Brevet de maîtrise.
 - 5 Brevet d'enseignement commercial (B.E.C.), industriel (B.E.I.), social (B.E.S.), hôtelier (B.E.H.), agricole (B.E.A.), etc.
 - 6 Élève breveté des E.N.P. ou d'un lycée technique, Brevet de technicien ou de technicien supérieur.
 - 9 Autres diplômes professionnels délivrés par des écoles privées ou des organismes publics.

EG FPT

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Indiquez votre profession ou votre métier de façon très précise

Exemples : *Mécanicien réparateur d'automobiles, mécanicienne en confection, charpentier en fer, peintre en bâtiment, dessinateur-projeteur, ingénieur électricien, courtier en grains, viticulteur, chauffeur de poids lourds, éleveur de porcs, coiffeur pour dames, sténodactylo, etc.*

A Si vous êtes militaire :

- a. Êtes-vous Militaire de carrière ? → répondez à la question b.
 Militaire du contingent ? → répondez à la question c.

b. Si vous êtes militaire de carrière, précisez votre grade :

c. Si vous êtes militaire du contingent :

Profession civile :

Qualification (ou position hiérarchique) :

Manœuvre, ouvrier spécialisé (OS1, OS2), ouvrier qualifié (P1, P2, P3), commis principal, chef de gare de 2^e classe, chef d'atelier, etc.

B Si vous êtes en traitement dans un sanatorium, un préventorium ou un aérium :

Profession exercée en temps normal :

Qualification (ou position hiérarchique) :

Manœuvre, ouvrier spécialisé (OS1, OS2), ouvrier qualifié (P1, P2, P3), commis principal, chef de gare de 2^e classe, chef d'atelier, etc.

Statut :

Exploitant agricole, membre d'une profession libérale, employeur ou travailleur indépendant (artisan, commerçant), apprenti, salarié, etc.

Nom et adresse de l'employeur (ou du dernier employeur) :

C Si vous travaillez et êtes logé dans un chantier temporaire de travaux publics :

Profession :

Qualification (ou position hiérarchique) :

Manœuvre, ouvrier spécialisé (OS1, OS2), ouvrier qualifié (P1, P2, P3), contremaître, chef d'équipe, etc.

Nom et adresse de l'établissement qui vous emploie :

Activité de cet établissement :

Soyez précis, exemples : entreprise de constructions métalliques, entreprise de génie civil, entreprise de terrassement, entreprise de pose de canalisations à grande distance, etc.

TA	P		
ST	RC		
AE			
SE			FJ
+	+	+	+
DLT	CLT		
+	+	+	+
QLT	(ILT)		
MT	+	+	+

A..... le mars 1968.

Signature du déclarant :